

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 379

présenté par
M. Charié, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 27

Rédiger ainsi l'alinéa 16 de cet article :

« 4° Le 2° et le dernier alinéa du II sont remplacés par un alinéa ainsi rédigé : ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.